académie Montpellier
RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS
MODIFICATION D'UNE ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE INITIALE

Réf. Règlementaires
Rappels
Acte Dém'Act

Renseigner uniquement les cellules sur fonds jaune

ETABLISSEMENT :	LYCEE CHAMPOLLION
Objet du voyage :	PARLEMENT EUROPEEN
Dates : du	15 avril 2019 au 18 avril 2019
Destination :	ALSACE
Classes :	1ER L
Nombre d'éléves :	20
Professeur responsable :	MME BLANC / M GROSS
Nombre d'accompagnateurs :	2
Nom du voyagiste éventuel :	-

1 BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	Montants	RECETTES		Montants
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE		PARTICIPATION DES FAMILLES		
		Nombre élèves	20	
Assurance annulation	176,25	Montant par élèves	160,00 €	3 200,00
TRANSPORT	1 797,60	SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)		
	775,00	Etat		
		Collectivités territoriales		
		Autres, préciser :	EURO DEPUTE	4 862,00
HEBERGEMENT	2 381,40	DONS		
	2 640,00	FSE, AS, MDL, ASSOC.	élèves	
			accompagnateurs	
Entrées, visites de musées, activités pédagogiques etc.	972,30	Autres dons :	élèves	
			accompagnateurs	
Frais divers	253,47	AUTRES RESSOURCES (préciser : PFR EPLE, etc.)	EPLE	934,02
TOTAL DES DEPENSES	8 996,02 €	TOTAL DES RECETTES		8 996,02 €

Ce Budget est équilibré 0,00 €

2 Indiquer le numéro de l'acte initial saisi dans Dém'Act :

(acte n°xx/20xx) → 17/2018-2019....

3 Vote du CA pour la nouvelle participation des familles (montant par élève) :

Cocher Augmentation → [ ] ou Diminution → [x]

Participation fixe des familles : 160,00 €

160,00 €

Pour info, vote initial 375,00 €

*Ces deux montants doivent être **identiques** à l'arrondi près*

4 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants) → 408,91 €

Coût par élève : 403,10 €

Coût par accompagnateur : 467,01 €

Accompagnateurs : coût total à prendre en charge par l'EPLE : 934,02 €

5 Régie (oui / non) :

OUI

Si oui, montant de la régie : 3 243,47 €

Nom du régisseur : M Gross

Observations de l'EPLE

Visa du chef d'établissement